

2 octobre 2001

01.138

Interpellation Jean-Gustave Béguin**Aménagement du territoire, sans ménagement pour le tourisme et indifférent à l'occupation rurale de l'arrière-pays**

La nouvelle application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire nous préoccupe. Nous assistons actuellement en plusieurs endroits du canton au refus ou à la modification de projets d'assainissement ou d'agrandissement de volumes de bâtiments à l'usage non agricole, voire d'anciennes fermes; des demandes souvent dictées par le bon sens de leur propriétaire, pour améliorer les conditions de leur habitat. On voudrait "vider" ces régions rurales d'une partie de ses gens que l'on ne s'y prendrait pas autrement! Cumulées aux réformes structurelles de l'agriculture esquissées dans le projet "Agriculture 2007", nos inquiétudes deviennent réelles. La situation est malsaine pour une occupation harmonieuse du territoire.

- Le Conseil d'Etat partage-t-il notre appréciation de la situation?
- Si oui, que peut-il envisager de faire pour tempérer les rigueurs d'application de la législation?
- N'y a-t-il pas controverse et ambiguïté dans la volonté officielle de promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment par l'accueil à la ferme, le tourisme rural, les activités artisanales complémentaires et les restrictions sévères imposées aux non-agriculteurs?

Cosignataires: C. Blandenier, J.-M. Jeanneret, R. Burkhard, P. Castella, O. Mauler, U. de Meuron, B. Matthey, F. Monnier, F. Meisterhans, M. Amstutz, M. Barben, T. Humair, L. Aquilon, J.-M. Nydegger, J. Walder, J. Besancet, J. Martin, C. Zweiacker, L. Amez-Droz, J.-M. Haefliger et Ch. Häsler.